

pas indispensable, sont appelés, sous les drapeaux. C'est le moyen le plus juste de répartir l'impôt du sang, sans compromettre l'agriculture, l'industrie et le commerce du Canada.

Ceux qui ont assez d'intelligence pour comprendre que, dans toute société bien organisée, les avantages et les obligations doivent être assumés par tous les citoyens, chacun dans la proportion de ses ressources et de ses forces, voient, dans l'impôt du sang, un impôt comme les autres, bien que plus méritoire ou plus dur que les autres. Et ils l'acceptent en hommes de cœur, respectueux de l'autorité légitime qui l'a déc.été, soucieux de l'honneur, du triomphe, et de l'avenir de leur patrie ou de leur race. Les autres, par ignorance, par passion, ou par lâcheté, essaient d'échapper à une loi juste par la résistance, par l'émeute, par la sédition. Ce sont les mauvais sujets qui refusent de rendre à César ce qui appartient à César. Ils attirent sur eux des malheurs plus grands, comme, par exemple, la prison et le déshonneur, et sur leur patrie, des mesures plus rigoureuses, comme, par exemple, le tirage au sort, qui frappe tout le monde aveuglement, l'agriculteur comme le paresseux, le père de famille comme le fils à papa.

GENESE DE LA CONSCRIPTION EN CANADA

Lorsqu'un pays a le malheur d'entrer en guerre, soit pour attaquer une autre puissance soit pour s'en défendre, le moyen le plus juste de lever son armée c'est d'établir le service militaire obligatoire parce qu'il incombe également à tous les sujets de servir la cause de leur patrie.

Cependant, en principe, si tout le monde doit être appelé à payer l'impôt du sang, l'on comprend que, dans la pratique, il convient de faire d'abord un choix judicieux des hommes en état de porter les armes et dont l'enrôlement ne nuira que le moins possible à la vie économique de l'Etat. Les cultivateurs, qui sont les nourriciers de la nation, les ministres du culte, dont le ministère est incompatible avec celui du soldat, les membres de l'administration, dont les devoirs sont plus délicats et impérieux en temps de crise, doivent être exemptés du service à l'armée, du moins autant que faire se peut. Par exemple, il n'y a que dans le cas d'extrême nécessité qu'il est justifiable d'ordonner aux agriculteurs de quitter leurs champs pour courir au combat.

Ainsi donc, lorsque le parlement canadien, à l'unanimité de ses membres (conservateurs, libéraux ou nationalistes) décida de participer à la guerre contre l'Allemagne et d'envoyer outremer une armée de 500,000 hommes, il eût été plus juste d'établir